

# Les Classes à Horaires Aménagés Musicale du collège Thiers

En partenariat avec le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille



**Les CHAM** offrent à des élèves motivés par la pratique d'un instrument la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur

formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

**Les classes CHAM du Collège Thiers** ont pour mission de participer à la réussite scolaire des élèves en leur offrant une pratique musicale et artistique renforcée.

Réservées aux élèves montrant une réelle motivation pour la musique, elles n'ont toutefois pas de vocation professionnelle. A l'issue de la classe de 3ème, les élèves des classes à horaires aménagés musicales auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel. En seconde, le Lycée Thiers propose une filière Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (option Musique).

## Fonctionnement

Le collège Thiers travaille en partenariat avec le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille. Une convention entre les deux établissements précise les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.

Deux heures d'éducation musicale hebdomadaires supplémentaires et une heure de chorale sont intégrées à une scolarité classique. Cet enseignement s'inscrit en complémentarité de celui dispensé au conservatoire.

A travers le réinvestissement des apprentissages, il permet à l'élève de parfaire sa pratique individuelle et collective mais aussi de mieux maîtriser sa propre réflexion en affinant son sens esthétique et critique.

L'objectif principal demeure le plaisir partagé de la pratique musicale. L'éducation musicale générale et technique est centrée sur les activités d'écoute, de création et la pratique polyphonique sur un répertoire varié.

## Procédures de candidatures :

Dans le cadre de la campagne pour une affectation des élèves en CHAM instrumentale à la rentrée scolaire 2024, nous vous rappelons que les conditions d'admission pour ces classes font l'objet de modalités particulières définies annuellement et consultables à l'adresse :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/les-classes-a-horaires-am-enages-cha-121956>

Procédure de candidature du **20/12/2023 au 14/02/2024**  
**CHAM DSDEN 13**



**ATTENTION** : l'enregistrement de la candidature n'est effectif qu'à partir du moment où la famille clique sur le bouton « Fin de Formulaire » Une confirmation est alors affichée avec possibilité d'imprimer ledit formulaire dûment complété.